



Je suis propriétaire bailleur et je souhaite rénover un logement que je loue

Les **propriétaires bailleurs** souhaitant monter un dossier doivent remplir les conditions principales suivantes :

- Le logement a plus de 15 ans
- Les travaux doivent permettre d'atteindre au moins l'étiquette énergétique D
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier d'aide auprès de l'ANAH
- Les travaux doivent être réalisés intégralement par des professionnels du bâtiment
- Une convention locative doit être signée avec l'ANAH. Le propriétaire s'engage notamment à louer le bien pendant 9 ans à des personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds publiés par l'ANAH et en respectant un loyer maximal fixé par la délégation locale

URL source:

<http://www.pnr-foret-orient.fr/en/content/je-suis-propri%C3%A9taire-bailleur-et-je-souhaite-r%C3%A9nover-un-logement-que-je-loue>